

N°75

Objet :

**SIGNATURE D'UN
PROTOCOLE D'ACCORD
RELATIF A L'ORGANISATION
DES SERVICES DE LA VILLE
D'ACHERES EN CAS DE
GREVE**

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

7 NOVEMBRE 2023

Date de la Convocation :

31 OCTOBRE 2023

Date d'affichage de la
convocation :

31 OCTOBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 7 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 07

Membres absents : 02

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Nicole MARTIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Salim LESAGE

Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Maeva CRUZ

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 7/11/2023

N°75

OBJET : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA VILLE D'ACHÈRES EN CAS DE GRÈVE

Rapporteur : Jean François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L114-7 à L114-10,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le protocole d'accord relatif à l'organisation des services de la ville d'Achères en cas de grève,
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant que le Ville est chargée d'organiser ses services notamment lors des mouvements de grève,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE 1 : DECIDE** d'approuver le protocole encadrant le droit de grève des agents de la ville d'Achères annexé à la présente délibération
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** M. le Maire à signer le protocole d'accord relatif à l'organisation des services de la ville d'Achères en cas de grève, lequel prendra effet à compter de sa date de signature.

Fait et délibéré à Achères, le 7 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Delibération publiée le :

17 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20231107-075DEL23_GREVE-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2023